



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Octobre 2020



Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

« Un tel recensement est indispensable pour relever les défis qui nous attendent. Nous avons besoin de recueillir des données précises pour observer les mutations des systèmes agricoles français, mesurer l'importance de notre agriculture française au sein de l'Union européenne et déployer toutes les mesures nécessaires pour préparer l'agriculture de demain.

La France est la première puissance agricole européenne ; c'est un atout considérable et nous devons tout mettre en œuvre pour assurer notre souveraineté alimentaire.

Cette collecte de données a pour objectif de servir au mieux l'ensemble de nos concitoyens, au premier rang desquels les exploitants, auxquels s'adresse l'éventail de nos politiques publiques. »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du recensement agricole à La Réunion

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, débute à La Réunion le 1^{er} octobre 2020.

Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et ses exploitants.

Du mois d'octobre 2020 à mars 2021, chaque agriculteur sera contacté par un enquêteur qui prendra rendez-vous avec lui pour l'interroger sur la base d'un questionnaire détaillé qui durera 1H00 environ.

L'objectif est de fournir une photographie précise et actualisée de l'agriculture française et régionale dans sa diversité. Ces données serviront aussi bien aux chercheurs pour nourrir leurs travaux qu'aux décideurs dans la conduite des politiques agricoles en éclairant l'ensemble des acteurs sur des enjeux importants.

Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc).

Le recensement agricole c'est simple et rapide.

Pour plus d'information, rendez-vous sur recensementagricole2020.fr

Contact Presse :

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Service de l'information statistique et économique (SISE)

Parc de la Providence 97489 Saint-Denis Cedex

François Létoublon

02.62.30.88.10 / 06.92.95.62.49

sise.daaf974@agriculture.gouv.fr



Tout savoir sur le recensement agricole

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française.

En France, le RA2020 portera sur environ 450 000 exploitations agricoles, dont environ **7000 à La Réunion**.

✓ Qui est concerné ?

Toutes les exploitations agricoles sont invitées à répondre à ce recensement.

Une seule personne sur chaque exploitation est invitée à répondre à l'enquête : c'est en général le ou la chef(fe) d'exploitation. Les chef(fe)s d'exploitation dont l'activité agricole n'est pas l'activité principale sont également concernés.

✓ Quand et comment aura-t-il lieu ?

A La Réunion, la collecte des données se déroulera entre le 1^{er} octobre 2020 et fin mars 2021. Chaque agriculteur sera personnellement contacté par un enquêteur agréé qui prendra rendez-vous avec lui pour l'interroger sur la base d'un questionnaire détaillé qui durera 1H00 environ.

✓ Quelles seront les questions ?

L'objectif du recensement agricole 2020 est de connaître les productions des exploitations, avec la description des superficies cultivées et des cheptels présents sur l'exploitation, ainsi que les principaux facteurs de production mobilisés en agriculture, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main-d'œuvre.

Des questions porteront également sur l'engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité ou environnementales), sur la diversification des activités et sur les modalités de commercialisation des produits.

✓ Qui organise ce recensement ?

Tous les dix ans, le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation réalisent le recensement de toutes les exploitations agricoles françaises. Cette opération répond à un règlement européen.

Tous les États membres doivent le réaliser à la même période, sur la base des mêmes concepts, permettant d'obtenir des données comparables.

Entre les recensements, le règlement européen prévoit la réalisation d'enquêtes, dites enquêtes structure, tous les 3 ans environ, pour mesurer les évolutions. Ces enquêtes portent sur un échantillon d'exploitations et sont donc moins précises que les données collectées lors des recensements.

1892...
1929...
1955...

QUAND LE RECENSEMENT AGRICOLE A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ ?

Le recensement de l'agriculture a déjà une longue histoire. Ainsi, en 1892 puis 1929, des premières opérations de recensement ont été conduites à partir d'estimations communales.

Il faut toutefois attendre **1955** pour que soit réalisé le **premier recensement général de l'agriculture fondé sur des questionnaires individuels** auprès des exploitants. Les suivants ont eu lieu à peu près tous les dix ans : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010.

✓ **Que deviendront les données collectées ?**

Le recensement agricole est une opération statistique obligatoire. Les données individuelles collectées sont confidentielles et seront utilisées à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les résultats du recensement agricole seront mis à disposition de tous, sur le site **Agreste**, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux appréhender l'agriculture française dans sa diversité, en termes de filière, de territoire, d'organisation... Les données collectées restent anonymes. Les enquêteurs sont tenus au secret professionnel, sous peine de sanction.

Au-delà de publications nationales, les résultats des recensements peuvent être diffusés sous forme de cartes ou de tableaux, à l'échelle régionale, départementale, communale ou encore cantonale, offrant ainsi une connaissance fine et localisée de l'agriculture.

LES MODALITÉS DU RECENSEMENT VARIENT-ELLES D'UN PAYS À L'AUTRE ?

Le recensement est une opération obligatoire, répondant à un **règlement européen**, et tous les **États Membres doivent le réaliser à la même période**.

Un socle commun d'informations établies sur la base de concepts définis dans le règlement européen doit être transmis à Eurostat

par l'ensemble des pays. Cependant, chacun peut également décider de collecter, dans le cadre de cette opération, des informations complémentaires afin de répondre à des besoins nationaux.

Les pays sont également libres de choisir les modalités de collecte des informations

demandées (questionnement par Internet, par téléphone, en face-à-face, mobilisation de sources administratives pour certaines questions...), dès lors qu'ils sont en mesure de garantir la qualité des données obtenues et le respect du calendrier de **remontée des données au niveau européen**.



À quoi cela sert concrètement ?

Les recensements décennaux, exhaustifs, fournissent une photographie très précise du monde agricole sur les plus petits territoires de la métropole et des départements d'Outre-mer, et sur toutes les filières de productions végétales ou animales, y compris les plus petites, telle que l'apiculture par exemple.

Le recensement agricole fournit également des données essentielles pour mesurer le poids de l'agriculture française au sein de l'Union européenne. Ces données de base, complétées tous les 3 ans environ par celles des enquêtes intermédiaires de « Structure », permettent de contribuer à l'évaluation des politiques européennes et nationales d'aides aux exploitations.

Pour tous les acteurs du monde agricole, le recensement constitue ainsi un socle de références pour les 10 ans à venir dans de nombreux domaines :

- nombre, taille et types d'exploitations, notamment pour évaluer les dispositifs régionaux de maîtrise des concentrations foncières et de promotion des installations ;
- niveau de formation des agriculteurs et organisation du travail agricole, notamment pour faire évoluer les politiques sociales et de formation en agriculture ;
- estimation localisée des besoins d'irrigation, notamment pour mieux appréhender les risques futurs liés à une pénurie d'eau
- modes de commercialisation des productions, notamment pour évaluer le développement local des circuits courts ;
- productions sous signe de qualité, pour évaluer les politiques de croissance de la valeur ajoutée dans le cadre des plans de filières ;

→ localisation des cheptels pour organiser la répartition des moyens de contrôle et de surveillance sanitaire des élevages.

Les premiers résultats du recensement agricole seront disponibles fin **2021**.

Les données complètes seront envoyées à l'office statistique européen, Eurostat, en mars 2022.

Au niveau national, des publications seront réalisées par le service de la statistique et de la prospective, tandis que les fichiers de données seront transmis aux chercheurs intéressés.

Localement, la DAAF publiera à partir de la fin de l'année 2021 les premiers résultats du recensement puis des analyses thématiques au cours des mois suivants.

LES CHIFFRES CLÉS

Le recensement agricole, une opération décennale qui mobilise des moyens importants

450 000 exploitations agricoles interrogées dont **30 000** en Outre-mer

1 dispositif d'assistance complet pour accompagner les répondants

1 500 enquêteurs formés pour accompagner la collecte

335 000 déclarations PAC correspondant à **9,8 millions** de parcelles agricoles utilisées pour pré-remplir les questionnaires

3 plateaux téléphoniques pour accompagner et compléter la collecte par internet

+ 100 agents mobilisés dans les services de l'État, y compris en région et Outre-mer, pour conduire l'opération

A La Réunion, 50 enquêteurs sont mobilisés dans le cadre de cette opération.

GRAPH'AGRI 2019

Véritable encyclopédie, la collection **GRAPH'AGRI** constitue une source précieuse d'informations statistiques les plus significatives dans les domaines de **l'agriculture, de la forêt, du territoire, de l'alimentation, de la pêche et des industries agroalimentaires**.

La publication présente, au travers d'une succession de thèmes, **une synthèse des dernières informations disponibles**. Proposée sous forme de tableaux, graphiques et cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture.

Un département, une région, ne peuvent être isolés de leur contexte géographique. C'est pourquoi, dans ce document figurent des données de comparaison entre régions ou encore sur la place que la France occupe au-delà, en Europe.

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFraIntegral/detail/>

LES MISSIONS DU SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE (SSP)

Le **SSP**, au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, produit des statistiques, des études, des évaluations et des travaux de prospective sur les champs de compétence du ministère : agriculture, forêt, territoire, alimentation, pêche et industries agroalimentaires.

Le SSP poursuit deux missions principales : élaborer et diffuser de l'information statistique et des études d'une part ; participer à la conception et l'évaluation des politiques publiques d'autre part.

Le SSP publie les statistiques issues de ces données sur le site internet **Agreste**.

Le SSP constitue, avec les **services régionaux de l'information statistique (Srise)** au sein des Draaf, le service statistique ministériel de l'Agriculture, qui forme, avec **l'Insee et les 15 autres services statistiques ministériels**, le service statistique public. Cette organisation résulte de la loi du 7 juin 1951, qui fixe l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

En tant que membre du service statistique public, le SSP exerce ses missions dans un **cadre déontologique strict** : respect de la charte des SSM et du « Code des bonnes pratiques de la statistique européenne ».



6.900
EXPLOITATIONS
AGRICOLES

96 %
DES AGRICULTEURS SONT
EXPLOITANTS
INDIVIDUELS

15.232
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS

1.900 SONT DES
SALARIÉS
PERMANENTS

17 %
DES EXPLOITANTS
SONT DES FEMMES

71 %
DES SOLS SONT DES
ESPACES NATURELS
(FORÊTS, LANDES, PLAGES...)

17 %
DU TERRITOIRE
EST COMPOSÉ DE
SURFACES AGRICOLES

25 %
DE STH DANS LA
SAU DES EXPLOITANTS



CHEPTEL

3 217 000 VOLAILLES
2 167 000 chair
708 000 pondées

66 000 PORCINS

30 000 BOVINS

14 000 CAPRINS

3 000 OVINS

22 000 RUCHES

LA FERME RÉUNION

PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

CANNE A SUCRE

1.900 LIVREURS
22.900 HA CULTIVÉS
2 USINES SUCRIÈRES
146.000 TONNES DE SUCRE
132.000 HL DE RHUM

FRUITS ET LEGUMES

FRUITS 2.900 HA

ANANAS 14.000 TONNES
AGRUMES 8.000 TONNES

LÉGUMES 2.100 HA

TOMATES 14.000 TONNES
SALADES 6.000 TONNES

PAPAM* 471 HA

PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES

VIANDE 29 394 TEC

| | |
|---------------------|-------|
| VOLAILLES | 55 % |
| PORCINS | 39 % |
| BOVINS | 5 % |
| LAPINS | 0,5 % |
| OVINS ET CAPRINS | 0,5 % |

OEUFS 125,6 MILLIONS

LAIT 182 000 HL

MIEL 296 TONNES

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

2 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
5 M.F.R
1 LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ

RENTRÉE 2020 :
650 ÉLÈVES EN LYCÉE
608 ÉLÈVES EN M.F.R



SIGNES DE QUALITÉ

BIO



354 EXPLOITATIONS
1.240 HA ENGAGÉS
234 HA EN CONVERSION
+16% EN 2019

1 IGP

« Vanille de l'île
de La Réunion »



* Plantes à parfum, aromatiques, médicinales

Pour en savoir plus :

Site internet dédié du Ministère de de l'Agriculture et de l'Alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>

Site internet dédié de la DAAF de La Réunion :

<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>

Kit de communication :

<https://agriculture.gouv.fr/campagne-recensement-agricole-kit-de-communication>

Lien vers dossier de presse sonore disponible gratuitement pour diffusion radio :

<https://soundcloud.com/recensement-agricole-2020>

Spot Réunion et outre-mer : <https://soundcloud.com/recensement-agricole-2020/recensement-agricole-comment>



#RA2020
recensementagricole2020.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR